

*L'Apologie de Louis XIV. au sujet de la révocation de l'Edit de Nantes ; & Dict. anti-philos. art. Abbé.*

que de Charles-Quint & de Mr. Hume, a bien regrettée. Ces biens n'appartiennent pas à des étrangers, ils appartiennent à nos Oncles, à nos Neveux, à nos Cousins, à des hommes, à des Chrétiens, à des François, à des Sujers du Roi; qui aident leurs familles; qui consolent les affligés; qui secourent les indigens; qui levent les mains au Ciel pour en attirer les bénédictions, auxquelles on doit la prospérité du Royaume. Ils sont une ressource pour beaucoup de familles, un établissement pour leurs enfans, que les Protestans n'ont cessé de regretter. Les Sujers des Ecclesiastiques sont pour l'ordinaire traités avec plus de douceur & d'humanité. L'argent des Ecclesiastiques reste dans le Pays : celui des séculiers est porté ailleurs, par les voïages, les Comédiens, les dépenses fastueuses &c. &c. Les plus grands Princes, Constantin, Charlemagne, S. Louïs, Charles-Quint ont été libéraux à l'égard de l'Eglise, sans que leur puissance en ait souffert. Ceux qui, par l'avis de Luther, se sont emparés des biens de l'Eglise, en sont-ils devenus plus formidables à leurs voisins ? Le témoignage de Luther même, en cette matière, ne seroit-il pas recevable de nos Philosophes ? *Comprobat experientia, eos, qui Ecclesiastica bona ad se traxerunt, ob ea tandem depauperari, & mendicos fieri. In Symposiacis, cap. 4.*

Il rapporte à cette occasion les paroles de Jean Hund, Conseiller de l'Electeur de Saxe : *Nos Nobiles Cœnobiorum opes ad nos traximus. Opes nostras Equestres illa comederunt; & consumpsērunt hæ Cœnobiales; ut jam neque Cœnobiales, neque Equestres amplius habeamus.* Il finit par l'apologue d'une Aigle, qui emportant de l'aurel de Jupiter des viandes, qui lui étoient offertes, emporta